



GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES (AT/MP)

564 189

accidents du travail
reconnus en 2022

Rapport annuel 2022 de l'Assurance
Maladie – Risques professionnels

44 217

**maladies
professionnelles**
reconnues en 2022

Rapport annuel 2022 de l'Assurance
Maladie – Risques professionnels

70

**millions de journées
non travaillées** en lien
avec des AT/MP en 2022

Rapport annuel 2022 de l'Assurance
Maladie – Risques professionnels

Répondre à vos enjeux

Quel que soit votre secteur d'activité, **les risques professionnels** représentent un véritable enjeu. Leur impact est multiple et doit être appréhendé sur divers aspects :



Protéger la santé de vos salariés et assurer leur sécurité

Un défaut de prévention des risques professionnels peut avoir de lourdes conséquences sur la santé et le bien-être de vos salariés (accidents du travail, maladies professionnelles, etc.).



Réduire les coûts liés à une mauvaise gestion des risques professionnels

Une mauvaise gestion des risques professionnels peut entraîner des coûts indirects (recrutement de nouveaux employés, coûts de compensation, frais de gestion des dossiers d'accident du travail et de maladie professionnelle, taux de cotisation AT/MP, etc.). Les risques professionnels peuvent aussi conduire à un taux d'absentéisme (gestion des arrêts longs) et à un turnover importants, et donc pénaliser les résultats de votre entreprise.



Protéger votre responsabilité et éviter d'éventuelles sanctions

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle de l'un de vos salariés, votre entreprise peut être considérée comme responsable et être confrontée à des actions en justice et des sanctions financières.



Préserver l'image de votre entreprise

Une mauvaise gestion des risques professionnels peut détériorer l'image de votre entreprise auprès de vos collaborateurs et auprès de vos parties prenantes.



Notre différence



Des expertises complémentaires pour répondre à l'ensemble de vos enjeux : avocats en droit social et consultants en Capital Humain



Un accompagnement global sur toutes les dimensions de la gestion des risques professionnels



Une pratique reconnue de la gestion des AT/MP tant en conseil, en contentieux qu'en formation

Nos savoir-faire

Grâce à **nos expertises complémentaires en Droit Social et Capital Humain**, nous vous proposons **un accompagnement sur toutes les dimensions de la gestion des risques professionnels**.

Notre objectif ? Vous aider à développer **une stratégie globale** en faveur de la santé de vos collaborateurs, tout en minimisant **les coûts associés** aux risques professionnels.



DIAGNOSTIC

Nous étudions la situation de votre entreprise pour vous proposer **une stratégie de gestion des risques professionnels** adaptée à votre activité :

- **Analyse de la tarification des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP)** de votre structure, par rapport au secteur et aux années précédentes
- **Identification des sinistres professionnels** (accidents du travail et maladies professionnelles) pouvant avoir un lourd impact sur votre entreprise afin de vous accompagner sur une éventuelle contestation
- **Analyse des possibilités d'amélioration des mesures de prévention** et de leur mise en avant auprès des collaborateurs et des institutions



GESTION DES PROCÉDURES D'INSTRUCTION

Nous assurons **la gestion et le suivi de vos procédures d'instruction des accidents du travail, des maladies professionnelles et des rechutes** : rédaction de la déclaration d'accident du travail, des réserves, des questionnaires CPAM et suivi de l'instruction de vos dossiers.

En cas de besoin, nous pouvons vous mettre en contact avec **nos médecins partenaires** spécialisés dans l'analyse des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles.



GESTION DES CONTENTIEUX

Nous sommes également à vos côtés pour **gérer vos éventuels contentieux**, quel qu'en soit l'objet : inopposabilité des accidents du travail / maladies professionnelles, contentieux médicaux (durée des arrêts de travail, taux d'incapacité permanente partielle, rechutes), faute inexcusable ou encore avis d'aptitude / inaptitude du Médecin du travail.

Pour en savoir plus



Franck JANIN
Avocat associé – Droit social
CWA, groupe implid - Barreau de Lyon
06 12 23 69 74
franck.janin@cwassocies.com



Patrick POYET
Directeur Conseil – Capital Humain
implid
06 63 08 96 82
patrick.poyet@implid.com